



REVENUS DES HAUT-NORMANDS

DES INÉGALITÉS PLUS MARQUÉES EN SEINE-MARITIME

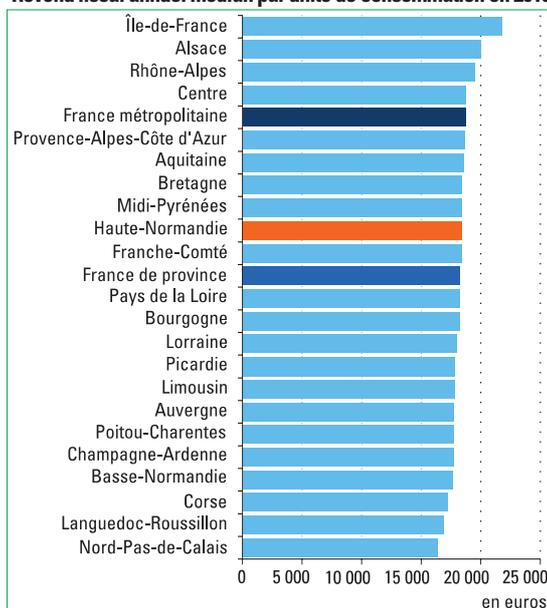
Le revenu fiscal médian des Haut-Normands est proche de celui de l'ensemble de la Province. Toutefois des disparités existent selon les catégories de population et les territoires. Les ménages âgés disposent d'un revenu plus élevé qu'ailleurs tandis que les écarts de revenu sont plus accentués parmi les familles les plus nombreuses. Les populations vivant à proximité des grandes villes figurent parmi les plus aisées. Les politiques de redistribution jouent un rôle important pour les 30 % de personnes les moins riches mais ne modifient pas la hiérarchie entre les régions françaises. Le niveau de vie est plus élevé dans l'espace périurbain tandis qu'il est le plus inégalitaire dans les grands pôles urbains. Cette dernière catégorie d'espace regroupe une plus forte part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté notamment les jeunes et les familles monoparentales, particulièrement exposés à la pauvreté.

Des revenus relativement homogènes en Haute-Normandie

En 2010, la moitié de la population haut-normande vit dans un ménage déclarant un revenu fiscal par unité de consommation inférieur à 18 419 euros, plaçant la Haute-Normandie au 9^e rang des régions métropolitaines. Ce revenu médian est proche de celui de la France hors Île-de-France (18 263 euros) mais inférieur à celui de la France métropolitaine (18 749 euros) ; en Île-de-France, le revenu fiscal médian est nettement plus élevé, supérieur de 19 % à celui de l'ensemble des autres régions.

Les 10 % de Haut-Normands les plus modestes déclarent moins de 6 892 euros de revenus, seuil proche de celui de l'ensemble de la province (6 844 euros). À l'inverse, les 10 % de la population la plus aisée déclarent un revenu supérieur à 34 577 euros, soit 740 euros de moins

Revenu fiscal annuel médian par unité de consommation en 2010



Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages

qu'en province. De ce fait, la disparité des revenus, mesurée par le rapport entre ces deux grandeurs est relativement faible, égal à 5 points. Elle varie de 4,1 dans les Pays de la Loire à 7,1 en Languedoc-Roussillon et 7,4 en Île-de-France.

Plus de bas revenus et de disparités en Seine-Maritime que dans l'Eure

Le revenu fiscal médian est moins élevé dans le département de la Seine-Maritime (18 197 euros) que dans celui de l'Eure (18 856 euros), mais la disparité des revenus y est plus accentuée. En effet, si le neuvième décile - seuil de revenu au-dessus duquel se situe 10 % de la population - est équivalent dans les deux départements (34 580 euros), le premier décile est nettement inférieur en Seine-Maritime : 6 552 euros, soit 1 026 euros de moins que dans le département de l'Eure. Ainsi, en Seine-Maritime, les 10 % de la population la plus riche déclarent un revenu 5,3 fois supérieur à celui des 10 % les moins riches ; dans le département de l'Eure ce rapport n'est que de 4,6.

Des revenus plus élevés qu'ailleurs pour les ménages âgés, plus contrastés pour les familles nombreuses

En Haute-Normandie le revenu fiscal est plus élevé qu'ailleurs pour les ménages dont le référent fiscal est âgé de 50 à 59 ans (6^e rang des régions) ou de 75 ans ou plus (5^e rang des régions). Parmi ces derniers, les revenus sont aussi plus homogènes. Le rapport entre les 10 % de ménages les plus aisés et les 10 % les plus modestes est de 3,1. Le premier décile - seuil de revenu au-dessous duquel se situe 10 % de cette population - est particulièrement élevé (10 462 euros), classant la Haute-Normandie au 2^e rang des régions après l'Alsace. La Haute-Normandie, région de tradition industrielle, compte en proportion davantage de retraités de grandes entreprises industrielles et moins de retraités de l'agriculture, généralement surreprésentés parmi les personnes à faible pension.

Revenus fiscaux des ménages en 2010

Unité : euro

	Revenu fiscal par unité de consommation			
	1 ^{er} décile D1	Médiane	9 ^e décile D9	Rapport interdécile D9/D1
Eure	7 578	18 856	34 576	4,6
Seine-Maritime	6 552	18 197	34 579	5,3
Haute-Normandie	6 892	18 419	34 577	5,0
Ensemble Province	6 844	18 263	35 316	5,2
France métropolitaine	6 785	18 749	37 940	5,6

Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages

Le revenu fiscal dépend aussi de la taille du ménage. Il est le plus élevé parmi les ménages constitués de deux personnes et le plus faible parmi les ménages de cinq personnes ou plus. En Haute-Normandie, seules les familles les plus nombreuses déclarent un revenu médian inférieur à celui de l'ensemble de la Province (12 750 euros contre 13 203 euros).

Par ailleurs, la dispersion des revenus est plus importante parmi les familles nombreuses et les personnes seules. Ainsi en Haute-Normandie, parmi les ménages de cinq personnes ou plus, le revenu déclaré des 10 % les moins riches est 7,4 fois moins élevé que celui des 10 % les plus riches. Le premier décile (3 933 euros) est l'un des plus faibles des régions (15^e rang). Parmi les personnes seules, l'écart entre les plus

hauts et les plus bas revenus est de 5,3 points. Ces disparités sont plus accentuées dans le département de la Seine-Maritime, notamment parmi les familles nombreuses.

Le revenu médian des locataires du secteur social est relativement élevé en Haute-Normandie. La région dispose d'un parc important de logements sociaux dont bénéficie une plus large part de la population. Ainsi, en Haute-Normandie le quart des locataires les plus modestes dispose d'un revenu supérieur de 604 euros à celui de l'ensemble de la Province. De même, le revenu du quart des locataires les plus aisés dépasse de 659 euros celui de la province. Ce parc social plus développé « profite » également au parc locatif privé dans la mesure où ce secteur héberge également en moyenne des personnes aux

Revenus fiscal annuel médian par unité de consommation en 2010

Unité : euro

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	Ensemble de la province	France métropolitaine
Ensemble	18 856	18 197	18 419	18 263	18 749
Age du référent fiscal					
moins de 30 ans	15 914	15 149	15 400	15 473	15 988
30 à 39 ans	17 693	17 087	17 296	17 223	17 806
40 à 49 ans	18 020	17 398	17 618	17 466	17 893
50 à 59 ans	21 837	21 383	21 530	21 141	21 504
60 à 74 ans	20 914	19 711	20 118	20 130	20 562
75 ans ou plus	17 910	17 338	17 506	16 851	17 455
Taille du ménage fiscal					
1 personne	17 234	16 686	16 844	16 478	17 262
2 personnes	21 703	20 575	20 942	20 519	21 247
3 personnes	20 801	19 877	20 183	20 029	20 583
4 personnes	19 078	18 588	18 769	18 672	19 274
5 personnes ou plus	13 287	12 420	12 750	13 203	13 259
Statut d'occupation du logement					
Propriétaire	21 374	21 784	21 632	20 895	21 729
Locataire du secteur social	10 849	11 619	11 428	10 691	11 386
Autre locataire	15 543	15 469	15 496	15 008	15 531

Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages

revenus un peu supérieurs (comparés à ceux des locataires du parc privé dans d'autres régions de province).

Une origine des revenus différente selon les territoires

Le revenu médian est plus élevé autour des grandes villes et sur l'axe de la vallée de la Seine. Il diminue à mesure que l'on s'éloigne des centres urbains.

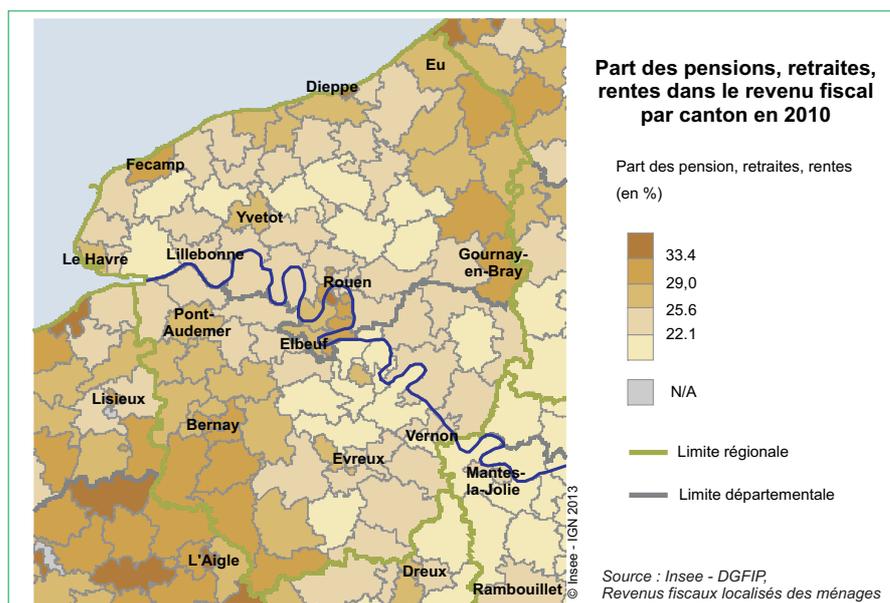
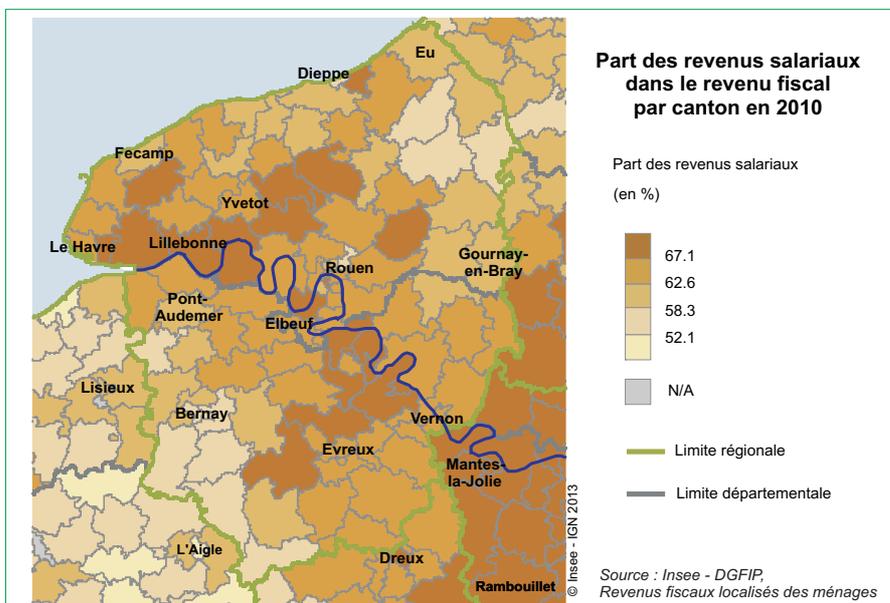
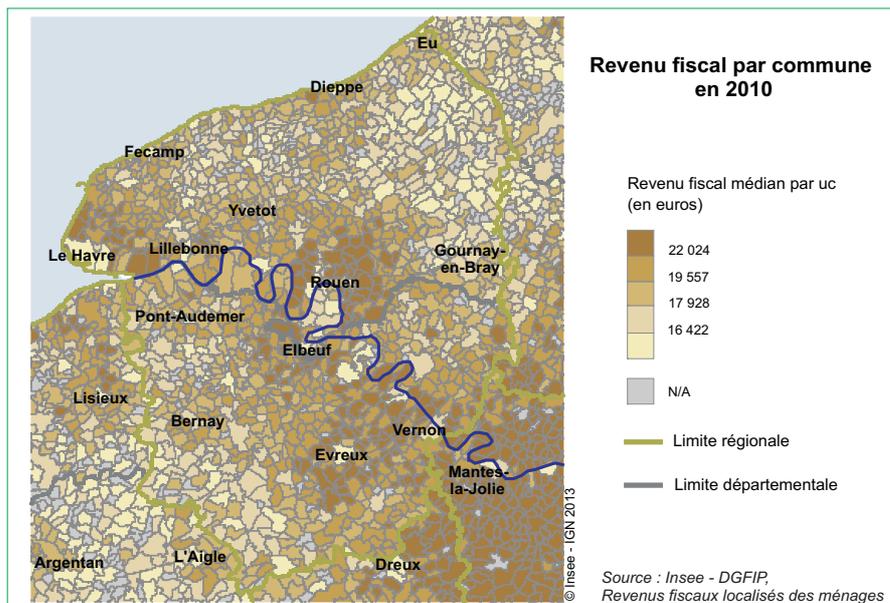
Les communes de plus de 2 000 habitants dont le revenu médian est le plus élevé, Bois-Guillaume (29 465 euros) à proximité de Rouen, Sainte-Adresse (28 634 euros) près du Havre, occupent respectivement la 273^e et la 361^e place au niveau métropolitain (sur 5 005 communes de plus de 2 000 hab.).

À l'opposé, Cléon (13 481 euros) en Seine-Maritime et Val-de-Reuil (11 743 euros) dans le département de l'Eure ont le revenu médian le plus faible de Haute-Normandie.

Les salaires et traitements représentent une part plus importante du revenu déclaré en Haute-Normandie (64,5 %) qu'au niveau de la Province (61,5 %). La Haute-Normandie fait partie des régions jeunes, elle ne compte que 15,8 % d'habitants de 65 ans ou plus. La part des pensions, retraites et rentes est donc plus faible dans le revenu (25,4 % pour 26,6 % sur l'ensemble de la province). Cette part est cependant plus élevée aux lisières de la Picardie et de la Basse-Normandie ainsi que près des grandes villes où les retraités représentent une part plus importante de la population.

Le revenu disponible ne modifie pas la hiérarchie entre les régions

En 2010, le niveau de vie médian des Haut-Normands s'élève à 18 955 euros. Comme le revenu fiscal, il est proche de celui de l'ensemble de la province (18 861 euros). La Haute-Normandie se situe au 10^e rang des régions. En France métropolitaine, le niveau de vie médian varie de 17 351 euros dans le Nord - Pas-de-Calais à 20 232 euros en Alsace et 21 672 euros en Ile-de-France. La redistribution effectuée ne modifie pas significativement le rang des régions.



Le niveau de vie médian est plus élevé dans le département de l'Eure (19 381 euros) que dans celui de la Seine-Maritime (18 738 euros).

Les effets de la redistribution sont plus marqués en Seine-Maritime

Afin de réduire les inégalités entre les personnes, l'État effectue une redistribution en fonction du revenu déclaré par le prélèvement de l'impôt et le versement de prestations sociales. Cette redistribution a pour objectif de réduire les écarts de niveau de vie entre les personnes les plus riches et les plus pauvres.

En Haute-Normandie comme au niveau national, l'ensemble des effets de la redistribution est positif pour les 30 % des personnes les moins aisées : leur niveau de vie augmente grâce aux aides de l'État. Après redistribution, le niveau de vie des 10 % des Haut-Normands les plus modestes est 3,2 fois moins élevé que celui des 10 % les plus riches contre 5 fois moins avant.

Les différences s'estompent entre les deux départements haut-normands. Le rapport entre le niveau de vie des 10 % les plus aisés et des 10 % les plus modestes passe à 3,2 en Seine-Maritime et à 3,1 dans l'Eure. Il s'élève à 3,3 en moyenne en Province.

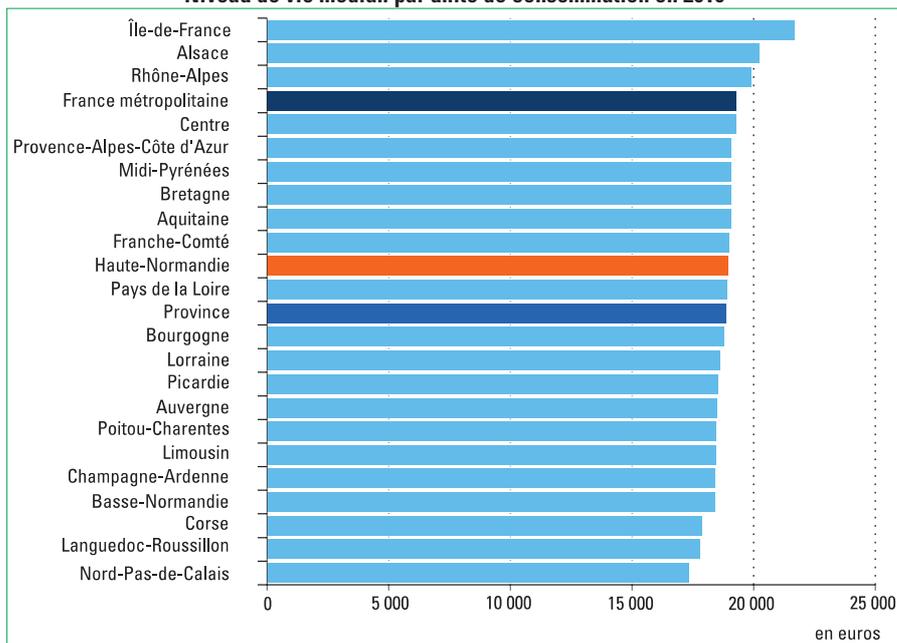
Une part plus importante de prestations sociales versées en Haute-Normandie

En Haute-Normandie, l'ensemble des prestations sociales versées par l'État représente 4,5 % du revenu disponible moyen. Au niveau national, la part la plus faible revient à l'Alsace (3,7 %) et la plus élevée au Nord-Pas-de-Calais (6 %).

Pour les 10 % de personnes disposant du revenu le plus faible, les prestations sociales sont plus élevées en Haute-Normandie : elles représentent 40,7 % du revenu pour 37,3 % sur l'ensemble de la province.

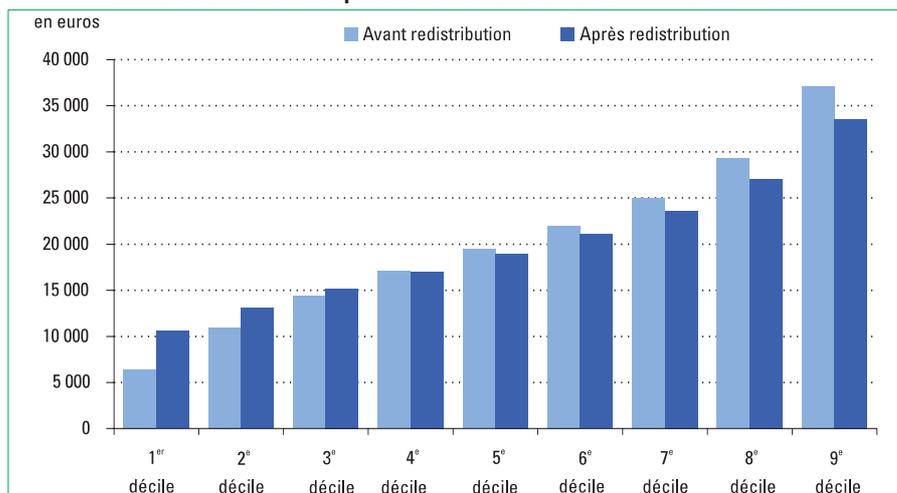
Le **revenu disponible des ménages** prend en compte non seulement le revenu déclaré, mais également l'ensemble des prestations sociales reçues et les prélèvements obligatoires versés. C'est le revenu qui permet aux ménages de consommer et d'épargner. Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Niveau de vie médian par unité de consommation en 2010



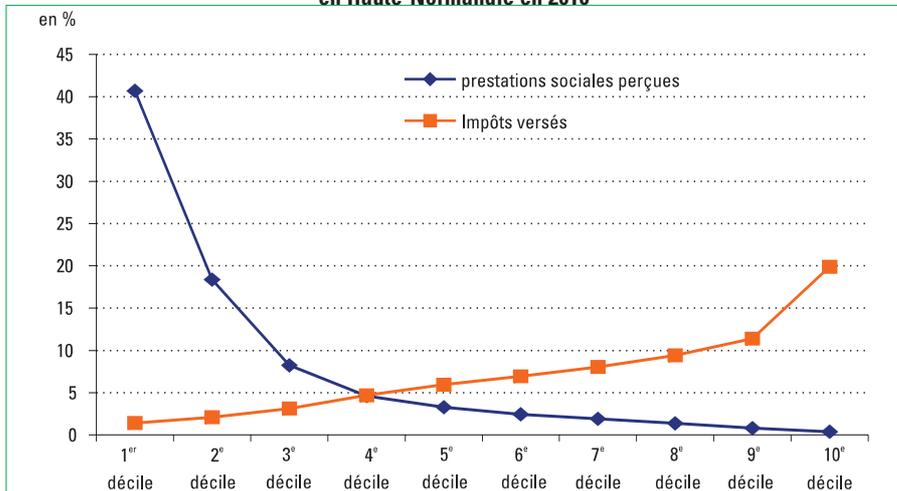
Source : Insee, revenus disponibles localisés 2010

Niveau de vie avant et après redistribution en Haute-Normandie en 2010



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2010

Prestations sociales perçues et impôts versés selon le décile du revenu disponible en Haute-Normandie en 2010



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2010

Pour les 10 % les plus aisés, la part de ces prestations (prestations familiales uniquement) n'est plus que de 0,4 % comme sur l'ensemble de la province. En revanche, la contribution de ces derniers aux impôts directs représente 19,9 % du revenu disponible (19,7 % sur l'ensemble de la province) contre 1,4 % pour les personnes les plus pauvres (1,6 % en province).

En Seine-Maritime, le revenu disponible des ménages comporte une part plus importante de prestations sociales, signe d'une pauvreté plus prononcée. Pour les 10 % de ménages les plus modestes de ce département, le revenu disponible moyen se compose à 41,9 % de prestations sociales, pour 37,6 % dans le département de l'Eure.

Un niveau de vie plus élevé dans les communes rurales mais plus de disparités dans les communes urbaines

En Haute-Normandie, le niveau de vie est moins élevé dans les communes urbaines mais les inégalités y sont plus prononcées. Le niveau de vie des 10 % de personnes les plus aisées y est 3,3 fois plus élevé que celui des 10 % de personnes les plus modestes contre 2,9 fois dans les communes rurales.

Le niveau de vie médian est le plus élevé dans l'espace périurbain (20 152 euros) et le plus faible dans les communes hors influence des pôles (17 486 euros). Il est le plus inégalitaire de la région dans les grands pôles urbains (rapport interdécile de 3,5).

Les familles monoparentales ont le niveau de vie le plus bas

Les couples sans enfant bénéficient du niveau de vie le plus élevé en Haute-Normandie (22 015 euros) comme dans l'ensemble de la province (21 827 euros). A contrario, les familles monoparentales sont les plus défavorisées, la moitié d'entre elles vivent avec moins de 13 683 euros (13 958 euros en province). Parmi les personnes seules, les femmes ont un niveau de vie plus faible (16 369 euros pour 17 465 euros chez les hommes) mais,

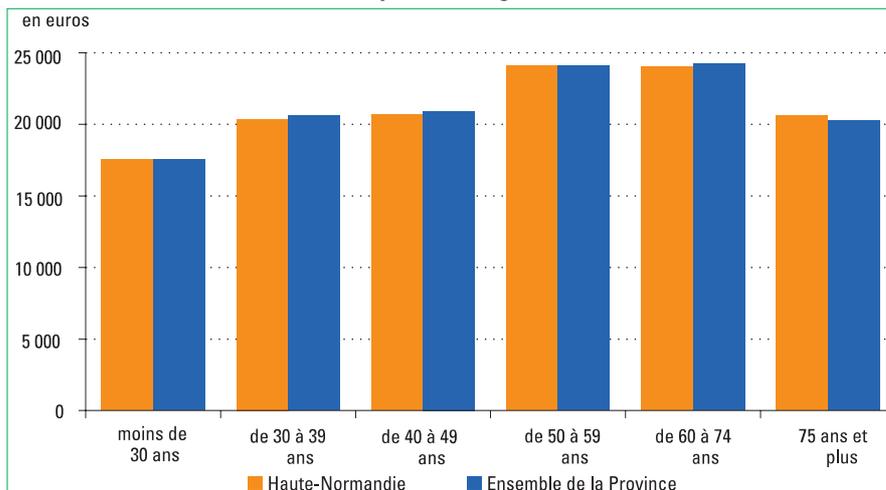
Niveau de vie annuel en 2010 en Haute-Normandie

Unité : euro

	1 ^{er} décile D1	Médiane	9 ^e décile D9	Rapport interdécile D9/D1
Ensemble	10 601	18 955	33 554	3,2
Type de commune				
rurale	11 960	20 177	34 150	2,9
urbaine	10 044	18 303	33 215	3,3
Catégorie d'aire urbaine				
Grands pôles urbains	9 797	18 289	33 803	3,5
Espace périurbain	11 904	20 152	34 032	2,9
Moyennes et petites aires	10 362	17 793	31 462	3,0
Autres communes multipolarisées	11 029	18 580	31 779	2,9
Communes hors influence des pôles	10 150	17 486	29 193	2,9
Type de ménage				
Famille monoparentale	8 204	13 683	23 739	2,9
Couple sans enfant	13 398	22 015	40 168	3,0
Couple avec enfants	10 995	19 390	32 627	3,0
Femme seule	10 453	16 369	28 902	2,8
Homme seul	9 399	17 465	31 626	3,4

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2010

Niveau de vie annuel moyen selon l'âge du référent fiscal en 2010



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2010

de toutes les situations familiales étudiées, les écarts de niveau de vie sont les plus élevés parmi les hommes seuls (rapport interdécile de 3,4).

Globalement en Haute-Normandie, le niveau de vie moyen des ménages augmente avec l'âge du référent fiscal jusqu'à la tranche de 50-59 ans puis diminue ensuite. Mais cette situation ne concerne que le département de la Seine-Maritime ; dans le département de l'Eure, le niveau de vie moyen continue d'augmenter jusqu'à la tranche des 60-74 ans.

Pour en savoir plus

- **Les niveaux de vie en 2010** / Insee, Division Revenus et patrimoine des ménages ; Burricand Carine, Houdré Cédric, Seguin Eric. - In : Insee Première N° 1412 (2012, sept.)
- **La crise creuse les inégalités en Auvergne** / Insee Auvergne ; Bouvet Sandra. - In : La Lettre N° 90 (2013, juin)
- **En région Centre la pauvreté est moindre qu'en France et en Europe, mais en progression depuis 2008** / Insee Centre ; Blouin Martine, Chantrel Anne-Marie. - In : Insee Centre Flash N° 68 (2013, mai)
- **Pauvreté en ville et à la campagne, plus intense de la pointe du Médoc à Agen** / Insee Aquitaine ; Pédezert Geneviève, de la Rochère Bernadette, Caveribère Claire, Coudert Alain, Istiart Karine, Vinkel Benoit, Tsiapkolis Isabelle. - In Le quatre pages N° 194 (2011, juin)

Presque un haut-normand sur sept vit sous le seuil de pauvreté

Le taux de pauvreté correspond à la part d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie national médian.

Selon cette définition, en 2010 le seuil de pauvreté en France est de 11 563 euros par unité de consommation et par an, soit 964 euros par mois.

Un taux de pauvreté relativement faible en Haute-Normandie

En 2010, 13,7 % des Haut-Normands vivent sous le seuil de pauvreté. Cette part est un peu plus faible que pour l'ensemble de la province (14,3 %). La Haute-Normandie occupe le 13^e rang des régions pour ce taux.

L'intensité de la pauvreté est mesurée par l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

En Haute-Normandie, le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est relativement élevé (9 474 euros pour 9 369 euros en province) et l'intensité de la pauvreté (18,1) y est plus faible qu'ailleurs.

La part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est plus élevée dans le département de la Seine-Maritime (14,4 %) que dans celui de l'Eure (12,1 %). L'intensité de la pauvreté y est aussi plus forte (18,4 en Seine-Maritime et 17,4 dans l'Eure).

Les communes urbaines, où les disparités de niveau de vie sont plus importantes, regroupent une part plus importante de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Dans les grands pôles urbains notamment, le taux de pauvreté est plus élevé en Haute-Normandie (17 %) que sur l'ensemble de la province (16,2 %). À l'opposé, l'espace périurbain est le moins touché, avec un taux de pauvreté de seulement 8,8 % (10 % en province).

Les familles monoparentales plus exposées au risque de pauvreté

Le taux de pauvreté est lié au revenu et à la composition du ménage. Il est plus élevé parmi les familles monoparentales, les familles nombreuses et les hommes seuls. En Haute-Normandie, les familles monoparentales (34,7 %) et les familles nombreuses (17,3 %) sont davantage affectées qu'en France hors l'Île-de-France. A contrario, les couples, surtout sans enfants, sont les moins exposés.

Le taux de pauvreté est plus élevé dans les ménages dont le référent fiscal à moins de 50 ans et notamment parmi les moins de trente ans (20,9 %). Parmi les ménages les plus âgés, la part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est nettement plus faible en Haute-Normandie (8,2 % contre 11,8 % en province). Dans cette tranche d'âge, les ménages haut-normands bénéficient de plus hauts revenus et les niveaux de vie sont plus homogènes.

Taux de pauvreté en 2010

Unités : % et euro

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	Ensemble de la province	France métropolitaine
Taux de pauvreté à 60 %	12,1	14,4	13,7	14,3	14,1
Intensité de la pauvreté	17,4	18,4	18,1	19,0	19,3
Niveau de vie médian des personnes sous le seuil de pauvreté	9 555	9 439	9 474	9 369	9 330
Taux de pauvreté selon le type de la commune					
Rurale	8,3	9,1	8,7	12,0	11,8
Urbaine	15,3	16,3	16,0	15,2	14,8
Taux de pauvreté selon la catégorie d'aire urbaine					
Grands pôles urbains	-	-	17,0	16,2	15,6
Espace périurbain	-	-	8,8	10,0	9,8
Moyennes et petites aires urbaines	-	-	15,2	15,6	15,6
Autres communes multipolarisées	-	-	12,2	14,1	14,1
Communes hors influence des pôles	-	-	16,1	17,5	17,5
Taux de pauvreté selon la taille du ménage					
1 personne	15,7	17,6	17,1	19,0	17,5
2 personnes	7,1	8,7	8,2	9,6	9,3
3 personnes	10,6	13,1	12,3	12,7	12,4
4 personnes et plus	15,2	18,4	17,3	17,1	17,3
Taux de pauvreté selon le type de ménage					
Famille monoparentale	31,6	36,1	34,7	33,4	31,5
Couple sans enfant	4,3	5,2	4,9	6,6	6,3
Couple avec enfants	10,9	12,9	12,2	12,6	12,4
Femme seule	15,7	16,6	16,4	18,7	17,0
Homme seul	15,8	19,0	18,1	19,4	18,1
Taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal du ménage					
moins de 30 ans	17,7	22,2	20,9	21,6	20,5
de 30 à 39 ans	13,1	16,3	15,2	15,6	15,1
de 40 à 49 ans	14,4	17,4	16,4	16,7	16,4
de 50 à 59 ans	11,4	12,9	12,4	13,2	13,4
de 60 à 74 ans	7,7	9,5	8,9	9,6	9,9
75 ans ou plus	8,4	8,0	8,2	11,8	11,0

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2010



Insee Haute-Normandie

8 quai de la Bourse
76037 Rouen cedex 1
Tél : 02 35 52 49 11

www.insee.fr

Informations statistiques :
09 72 72 4000

du lundi au vendredi, 9h à 17h
(prix d'un appel local)

Directeur de la publication :

Alain MALMARTEL

Rédaction en chef :

Maryse CADALANU

Auteure :

Catherine SUEUR

Mise en page :

Marie-Isabelle LARDET

Cartographie :

Catherine SUEUR

© INSEE 2013

ISSN : 0245-9809

Dépôt légal : Juillet 2013